Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 035-213500853-20260701-D26_87-DE

DEPARTEMENT
ILLE-ET-VILAINE
CANTON
COMBOURG
COMMUNE
COMBOURG
NATURE DE L'ACTE
26_87

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté – Egalité – Fraternité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Pour l'an deux mille vingt-six, où est écrit ce qui suit :
Séance publique du **mercredi 1er juillet**, à 20 heures, en vertu des articles L 2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales. Le Conseil Municipal s'est réuni sur convocation régulière adressée à ses membres le mercredi 24 juin 2026.

Nombre de Conseillers en exercice : 29
Nombre de pouvoirs : 2
Nombre de Conseillers présents : 27
Quorum : 15

Date de convocation et d'affichage : 24 juin 2026

****

Présents : M. LE BESCO Joël, Mme DELAHAIS Odile, M. DESBOIS Jean-Pascal, Mme DUTAY-MOREL Isabelle, M. LEGRAND Jean-Luc, Mme LEGROS Marie-Noële, M. RIAUX Bertrand, Mme FORESTIER Anne, M. CORVAISIER Christophe, Adjoints au Maire,
M. COCHARD Alain, M. LEMENANT Yannick, M. LAMOUR Franck, Mme CAVRET Florence, Mme PORÉE Fabienne, M. ROUSSEAU David, Mme THEBAULT-DONDEL Hermina, Mme BELLIS Nathalie, M. CHAUVIN Stéphane, Mme NEDELEC Emilie, Mme FERRÉ Karine, M. GOUABLIN Raphaël, M. LEPORT Florian, Mme SORAIS Justine, Mme CORNU- HUBERT Rozenn, M. CHARLES Bruno, Mme CHENOT Gwenaëlle, M. GAILLARD Corentin, Conseillers municipaux.

Pouvoirs : Mme CHAMPAGNAY Annie pouvoir à Mme FORESTIER Anne, M. ARNAL Cyrille pouvoir à M. CHARLES Bruno.

Absents excusés : -

Absents : -

****

Président de séance : M. LE BESCO Joël, Maire.

Secrétaire de séance : M. LAMOUR Franck, Conseiller Municipal.

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 035-213500853-20260701-D26_87-DE

CONSEIL MUNICIPAL DU 1er JUILLET 2026

26-87)TARIFS DES GARDERIES PERISCOLAIRES – ANNEE SCOLAIRE 2026-2027

Rapporteur : Mme Marie-Noëlle LEGROS, Adjointe aux finances

Nomenclature : 7.10 – FINANCES LOCALES/Décisions budgétaires

VU le code général des collectivités territoriales,
VU la délibération n°25-86 du 09/07/2025 statuant sur les tarifs de l'année scolaire 2025-2026,
VU le bilan financier 2025 des différents services,
VU l'avis des commissions Enfance et Finances réunies le 10 juin 2026,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de statuer sur les tarifs applicables au titre de l'année scolaire 2026/2027,
CONSIDERANT les coûts de revient d'une heure d'accueil périscolaire et le coût du goûter proposé aux enfants de maternelle,

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité des suffrages exprimés :

- **D'AUGMENTER** les tarifs des garderies périscolaires au titre de l'année scolaire 2026-2027 :

	2025/2026	**2026/2027**
La tranche horaire	0.90 €	**0.95 €**

Étant précisé que toute tranche horaire commencée est due en entier.

<u>Tranches horaires des garderies :</u>

Le lundi, mardi, jeudi et vendredi, **<u>matin</u>** : 7h15 à 7h30
7h30 à 8h00
8h00 à 8h20 garderie maternelle
8h00 à 8h25 garderie élémentaire

Le lundi, mardi, jeudi et vendredi, **<u>soir</u>** : 16h30 à 17h00 garderie maternelle
16h35 à 17h00 garderie élémentaire
17h00 à 17h30
17h30 à 18h00
18h00 à 18h30
18h30 à 19h00

En cas de **retard** (après 19 heures)		15.00 €	**15.00 €**

Les enfants de la maternelle, qui seront présents à la garderie du soir, bénéficieront d'un goûter.

	2025/2026	**2026/2027**
Prix du **goûter**	0.92 €	**0.97 €**

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 035-213500853-20260701-D26_87-DE

- **DE PRECISER** que ces tarifs sont applicables à compter du 01/09/2026 au 31/07/2027,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à la présente décision,
- **DE CHARGER** Monsieur le Maire, ou son représentant, de l'exécution de la présente décision.

POUR : 24
CONTRE : 5 *(Mme CORNU- HUBERT Rozenn, M. ARNAL Cyrille, M. CHARLES Bruno, Mme CHENOT Gwenaëlle, M. GAILLARD Corentin)*
ABSTENTION : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au Registre sont les signatures.
Pour copie conforme,

La secrétaire de séance,

F. LAMOUR

Le Maire,

J. LE BESCO